

# GREVE AU COLLEGE JEAN VILAR DE VILLETANEUSE

Visiblement le terme de dialogue social pour le conseil général de Seine Saint Denis, en ce qui concerne les personnels des collèges, se résume à quelques mots : intimidation et menaces.

Les belles phrases de certains responsables, élus ou administratifs, comme « nous souhaitons que les personnels travaillent dans de bonnes conditions et nous les protégerons » semblent déjà appartenir au passé.

Les personnels techniques du collège Jean Vilar de Villetaneuse en font actuellement l'amère expérience. Le conseil général a trouvé en la direction actuelle de cet établissement, principal et intendante, une équipe soudée pour faire respecter sa régressive directive temps de travail, qui, au prétexte de diminuer le temps de travail annuel des agents, l'augmente dans la réalité.

Comment ? Cela est très simple. Le temps de travail annuel passe de 1593 heures à 1543, ce qui signifie en réalité une proratisation des jours fériés (qui étaient décomptés).

Deux contreparties :

**La pause européenne de 20 minutes** est plus ou moins accordée selon la bonne volonté du chef d'établissement. Résultat : 5 x 20 minutes par semaine = 1h40 de travail effectif supplémentaire, et cela multiplié par 36 = 60 heures par an. Et cela sans compter les permanences. Heureusement, les chefs d'établissement, dans leur grande majorité, ont conscience que les agents ont besoin de ces 20 minutes de pause pour assurer un travail convenable.

**La pause méridienne** : la plupart des collèges appliquent la journée continue pour les agents, 30 minutes comprises dans le temps de travail. Le CG préconise (donc cherche à imposer) la journée discontinue, 45 minutes minimum, hors temps de travail. Résultat : 5 x 45 minutes par semaine = 3h45 de temps de présence supplémentaire, multiplié par 36 semaines = 135 heures par an.  
(toujours sans compter les permanences)

Si l'on fait le compte, les fameux trois jours de convenance personnelle (au lieu des deux jours de fractionnement) et les 60 heures de moins (simple proratisation des jours fériés) ne pèsent pas bien lourd face aux 60 heures de travail effectif en plus liées à la suppression de la pause européenne et aux 135 heures de temps de présence dues à la disparition de la journée continue.

Avant l'arrivée d'une nouvelle direction, le service intendance du collège Jean Vilar a toujours fonctionné correctement. Depuis, tout s'est dégradé : imposition de la journée discontinue et, au-delà des méthodes de travail basées sur l'autoritarisme, mépris et division des personnels, avantages pour certains d'entre eux.

## Le Conseil Général du 93 soutient ces méthodes !

Une majorité des agents s'y opposent. C'est pourquoi, ils seront en grève mardi 4 janvier, avec les personnels administratifs qui subissent des pressions insupportables, et les enseignants, par solidarité mais aussi pour protester contre la politique du chef d'établissement.

**GARANTI 100 % SUD**



**Un rassemblement aura lieu devant le collège  
MARDI 4 JANVIER 2010 – 12 HEURES  
Soyez nombreux à venir les soutenir !**

SUD EDUCATION CRETEIL – MAISON DES SYNDICATS

11/13, rue des Archives 94010 CRETEIL Cedex Téléphone : 01 43 77 33 59 Fax : 01 43 77 65 58

<http://www.sudeducreteil.org> mël : sud.education.creteil@wanadoo.fr